

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF JUIN** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : 50
Nombre de représentés : 10
Nombre d'absents : 4 **Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN**

OBJET

AFFAIRE N°2026_125_CC_14
Validation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et du plan de transition du Territoire de l'Ouest

Nombre de votants : 60

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
06/07/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER - Mme Virginie SALLE - Mme Eglantine VICTORINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Karine LEBON procuration à M. Eric RENE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT procuration à Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT procuration à M. Lionel LEBEAU - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Tristan FLORIANANT procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026_125_CC_14 : VALIDATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) ET DU PLAN DE TRANSITION DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Avec la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et la création de l'article L229-25 du Code de l'environnement, le gouvernement français a généralisé l'obligation de réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

L'article AB de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) a mis en place une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour :

- Les entreprises de plus de 500 salariés (250 dans les DOM)
- Les collectivités de plus de 50 000 habitants
- Les établissements publics de plus de 250 agents
- Les services de l'État.

La dernière version de la méthodologie BEGES, qui accompagne le décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022, élargit le périmètre du bilan d'émissions de GES des organisations soumises à cette obligation réglementaire. Elle y inclut désormais les émissions indirectes significatives, afin de favoriser une action plus globale et pertinente.

Conformément à la réglementation, le Territoire de l'Ouest réalise son BEGES pour la troisième fois. Ce 3^{ème} exercice, engagé suite à l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2031 en juin 2025, s'inscrit en cohérence avec la mise en œuvre du programme d'actions et la démarche de labellisation climat-air-énergie (CAE).

Le périmètre de l'étude des émissions de gaz à effet-de-serre du patrimoine et des compétences du Territoire de l'Ouest est fait selon la méthode BEGES V5 officielle : *« les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités et services de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences via une approche organisationnelle »*.

2. Résultats de l'étude

Le Territoire de l'Ouest a déjà réalisé deux fois son Bilan GES. Le premier bilan a été réalisé sur les données d'émission de 2011. Ce premier bilan constitue le bilan de référence.

Un deuxième bilan a été réalisé sur les données d'activité de 2019.

Le bilan 2026 est réalisé sur les données les plus récentes disponibles, à savoir les données de 2024. Il s'agit de l'année de reporting.

Les résultats obtenus font suite à une collecte de données importantes menée par un prestataire auprès des services et directions du Territoire de l'Ouest à l'aide de :

- questionnaires au format Excel (ex: quantité d'électricité consommée, nombre de véhicules du parc auto, achats réalisés...),
- et formulaire en ligne sur les déplacements domicile-travail et l'alimentation.

Les données collectées ont ensuite été converties en « tonnes CO₂e équivalent » grâce à des facteurs d'émissions GES fournis par l'ADEME dans l'outil Bilan Carbone.

Sur l'année 2024, le Bilan des émissions GES du Territoire de l'Ouest s'élève à 57 000 tCO₂e avec une incertitude de 23 %.

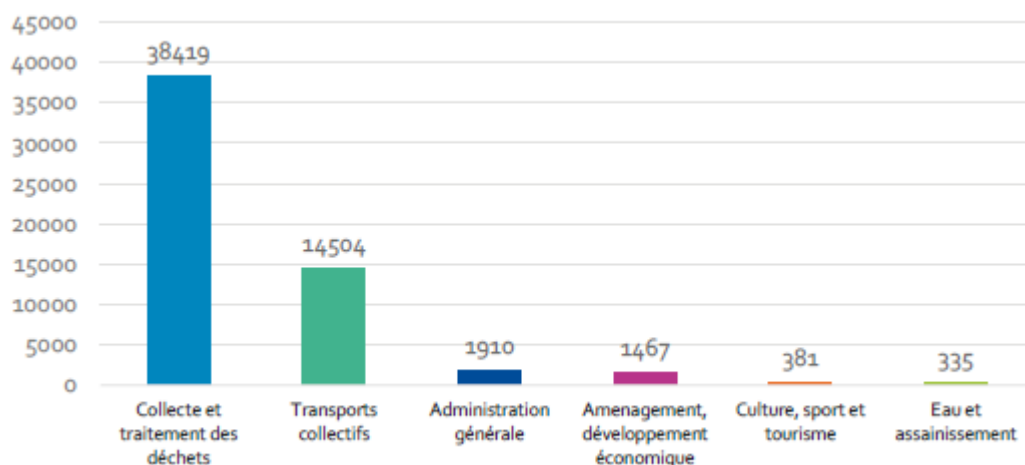
Le rapport BEGES annexé au présent rapport décline les résultats obtenus par poste d'émissions ainsi qu'une comparaison avec les exercices précédents.

En synthèse, l'évolution des résultats du BEGES du Territoire de l'Ouest de 2011 à 2024 est la suivante :

Tableau : Évolution du BEGES Patrimoine et Compétences du Territoire de l'Ouest entre 2011 et 2024, par compétence et par habitant, en tCO₂e

	2011	2019	2024	Evolution 2011-2024
Collecte et traitement des déchets	38 929	37 573	38 419	-1 %
Transports collectifs	11 441	13 024	14 504	+27 %
Administration générale	1 920	2 133	1 910	-1 %
Aménagement, développement économique	1 336	1 266	1 467	+10 %
Culture, sport et tourisme	451	99	381	-15 %
Eau et assainissement	0	341	335	
Total	54 077	54 437	57 016	+5 %
TCO ₂ e / habitant	0,257	0,255	0,264	+2,8 %

Graphique : Répartition des émissions de GES du Territoire de l'Ouest par compétence en tCO₂e



3. Bilan de l'étude

L'analyse de l'évolution 2011-2024 met en évidence trois enseignements majeurs :

- Premièrement, la Collectivité a su stabiliser, voire réduire, ses émissions sur ses compétences historiques malgré la croissance de la population et de l'activité.
- Deuxièmement, le développement de l'offre de transports collectifs, bien que facteur de hausse du bilan GES de l'Etablissement, s'inscrit dans une logique de report modal bénéfique pour les émissions globales du territoire.
- Troisièmement, le poste déchets - et notamment les ordures ménagères résiduelles - demeure le principal gisement de réduction : c'est sur ce dernier que les efforts futurs devront être le plus fortement concentrés pour infléchir durablement la trajectoire du bilan.

Le plan de transition du Territoire de l'Ouest vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à son patrimoine et à ses compétences, en cohérence avec son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et les objectifs nationaux de décarbonation.

Les résultats du BEGES 2024 confirment que deux compétences concentrent 92% des émissions : la collecte et le traitement des déchets (67%) et les transports collectifs (25%).

Les actions de réduction doivent donc en priorité cibler ces deux postes, tout en agissant sur les leviers transversaux (énergie des bâtiments, déplacements des agents, achats responsables).

Le tableau en annexe de ce rapport présente la liste des actions identifiées et retenues en collaboration avec les services de l'EPCI. Il permettra, pour les 3 années de validité du BEGES, de suivre les indicateurs et de faire évoluer les actions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/06/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 09/06/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le rapport du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du patrimoine et des compétences du Territoire de l'Ouest réalisé sur l'année de reporting 2024 ainsi que le plan de transition correspondant ;

- AUTORISER la publication du rapport BEGES et dudit plan de transition sur la plateforme de l'ADEME <https://www.bilans-ges.ademe.fr/> .

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président